

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26020818***

Original déposé le

30 JAN. 2026au greffe du tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur
GreffeN° d'entreprise : **0475 409 470****Nom**(en entier) : **DAMNET sc agréée**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Coopérative Agréée**Adresse complète du siège : **Route de Louvain-la-Neuve, 6 / 14
5001 Belgrade****Objet de l'acte : Mise à jour des Administrateurs et mandat de gestion journalière**

Ce 12 janvier 2026, l'organe d'administration

-prend acte de la démission de Philippe LESNE comme administrateur et président faite par courrier du 8 décembre 2025.

-prend acte de la démission de Kevin POCHET comme administrateur faite par courrier du 2 janvier 2026.

-en application de l'article 21 des statuts, pourvoit au remplacement des deux démissionnaires en nommant comme administrateurs :

Paul MARECHAL et Charles-Antoine KERVYN

Ces mandats se terminent à l'assemblée générale ordinaire de mai 2026.

-élit Paul MARECHAL à la présidence.

-nomme Viet Ngan LY PHAT, déléguée à la gestion journalière. Sa délégation est reprise ci-dessous.

MANDAT de Viet Ngan LY PHAT, directrice générale, gérante

Le Conseil d'administration délègue à sa gérante, à partir du 12 janvier 2026, les pouvoirs les plus étendus dans le cadre de la gestion quotidienne et la mise en œuvre des orientations définies et décidées en assemblée générale et conseil d'administration.

Elle peut agir, dans le cadre de l'exécution des dépenses courantes prévues au budget ordinaire :

-seule jusqu'à concurrence d'un montant de 150.000 €;

-pour un montant supérieur à 150.000€, la signature conjointe d'un administrateur externe ou d'un membre habilité est requise.

Dans ce cadre, la gérante peut réaliser au nom de l'entreprise tout type de démarche juridique et administrative et notamment:

a. Signer valablement au nom de la société tous actes, pièces et correspondances,

b. Toucher et recevoir de la Banque Nationale de Belgique, du Trésor belge, de toutes caisses publiques et de toutes administrations, sociétés ou personnes quelconques, toutes sommes ou valeurs qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts et accessoires pour quelque cause que se soit ; retirer toutes sommes ou valeurs consignées ; de toutes sommes ou valeurs reçues donner bonne et valable quittance et décharge au nom de la société ; payer en principal, intérêts et accessoires, toutes sommes que la société pourrait devoir.

c. Faire ouvrir, au nom de la société, tous comptes en banque ; signer, négocier et endosser tous effets de paiement, mandats, chèques, traites, billets à ordre et autres documents nécessaires ; accepter et avaliser toutes traites ; prolonger le délai des traites ou effets de paiements échus.

d. Requérir toutes les inscriptions ou modifications au Moniteur belge, au registre du commerce et à la Banque Carrefour des Entreprises.

e. Représenter la société devant toute administration publique ou privée.

f. Retirer, au nom de la société, de la poste, de la douane, de toutes messageries et chemins de fer ou recevoir, à domicile, les lettres, paquets, colis recommandés ou non, chargés ou non, et ceux renfermant des valeurs déclarées ; se faire remettre tous dépôts, signer toutes pièces ou décharges.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

g. Signer valablement au nom de la société tous actes, pièces et correspondances concernant la nomination et la révocation des agents, employés et salariés de la société, la détermination de leurs attributions, rémunérations, traitements et salaires.

Namur, le 20/01/2026
COUTELIER Jean-François
Administrateur-délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).